



---

## Règlement particulier du **23<sup>ème</sup> Tournoi de Rosny sous Bois**

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (**FFBaD**), le règlement des autorisations de tournoi en vigueur de la Ligue Ile de France de Badminton (**LIFB**).

### Article 1 : généralités

---

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro (en cours) et sous le nom **23<sup>ème</sup> TOURNOI DE ROSNY SOUS BOIS**. Il se déroulera les **23 et 24 novembre 2024** au **COMPLEXE CAMILLE MUFFAT mail Jean Pierre Timbaud 93110 Rosny sous bois**, sur un total de 7 terrains.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Le GEO principal du tournoi est Yacine MELBOUCI et le Juge-Arbitre de la compétition est **Jean Claude DERNIAUX**. Ses décisions seront sans appel. Les Juge-Arbitres est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements fédéraux et le règlement particulier de la compétition.

### Article 2 : séries et tableaux

---

- 2.1 Le tournoi **23<sup>ème</sup> Tournoi de ROSNY sous BOIS** est un tournoi national de **type standard** qui s'adresse à tout licencié de France et tout joueur d'étranger en catégorie séniors. Il est ouvert aux minimes, cadets, séniors et vétérans répondant aux séries proposés.
- 2.2 Les séries proposées seront au nombre de 3, découpées par classement R5/6 D7/8 D9/P11, dans les tableaux de **SH, SD, DH, DD et DM**.
- 2.3 Tous les tableaux se joueront en premier lieu en poule suivie d'une phase en élimination directe. Les mixtes se dérouleront entièrement le samedi, matchs de poules en simple le samedi et tableaux doubles le dimanche.
- 2.4 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) ou d'en modifier le mode d'élimination.
- 2.5 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux ou de réorganiser certains tableaux.

### Article 3 : inscriptions

---

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au **23 octobre 2024**. Les classements seront arrêtés à cette date.
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée au **09 novembre 2024**. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points.
- 3.3 La fiche d'inscription est à envoyer sous format électronique à l'adresse [tournois.gf93@gmail.com](mailto:tournois.gf93@gmail.com). Le règlement se fera en ligne sur ebad.
- 3.4 Les frais d'inscription s'élèvent à **18€** pour **1 tableau**, **23€** pour **2 tableaux**.
- 3.5 Le principe d'un surclassement est autorisé pour une paire dont au moins l'un des joueurs est classé dans la série souhaitée. Pas de surclassement en simple. Les joueurs joueront dans leur série à J-30 soit au 23 octobre 2024.
- 3.6 En double, les joueurs seront inscrits dans la série correspondant à leur CPPH à J-30 soit au 23 octobre 2024 ou dans la série immédiatement supérieure uniquement si leur partenaire est de la série demandée.
- 3.7 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 8h00 à 22h00 et le dimanche de 8h00 à 20h00. Et l'ensemble des récompenses ne sera attribué que lors de la cérémonie protocolaire en fin de journée.
- 3.8 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause.



---

## Article 4 : forfaits

---

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi **23<sup>ème</sup> TOURNOI DE ROSNY SOUS BOIS** doit connaître le règlement fédéral et de la **LIFB** relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
- ▶ si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
  - ▶ si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la **LIFB** accompagné du formulaire (à télécharger) rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de double est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

---

## Article 5 : déroulement

---

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est **BABOLAT 2**.
- 5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain est compté faute, au service comme en jeu.
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 La participation au tournoi **23<sup>ème</sup> TOURNOI DE ROSNY SOUS BOIS** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.13 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits



---

dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).

## **Article 6 : Protocole sanitaire**

---

L'organisation devra faire appliquer le protocole sanitaire préconisé par la Mairie de Rosny sous bois et par la FFBaD pour les jours de la compétition, en fonction de son évolution, les joueurs seront tenus de le respecter sous peine de disqualification. Le public devra également respecter le protocole mis en place.